

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatrième jour de juillet deux mille vingt-deux (4 juillet 2022) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse

Mme Line Bélanger, conseillère

M. Jocelyn Isabelle, conseiller

M. Guy St-Arnauld, conseiller

M. Marc Bastien, conseiller

M. Nicolas Gauthier, conseiller

M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de la mairesse

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure de participation à un référendum – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement n° 405-2-2022 modifiant le Règlement de zonage n° 405-2018 afin d'autoriser l'usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée de garde d'animaux à des fins récréatives dans les îlots déstructurés et les secteurs mixtes, d'autoriser l'usage complémentaire de culture du sol dans les îlots déstructurés à l'exception des secteurs mixtes et d'autoriser l'usage culture du sol dans la zone 303

7. Adoption du Règlement n° 405-2-2022 modifiant le Règlement de zonage n° 405-2018 afin d'autoriser l'usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée de garde d'animaux à des fins récréatives dans les îlots déstructurés et les secteurs mixtes, d'autoriser l'usage complémentaire de culture du sol dans les îlots déstructurés à l'exception des secteurs mixtes et d'autoriser l'usage culture du sol dans la zone 303

8. Adoption du Règlement n° 375-1-2022 modifiant l'article 11 du Règlement n° 375-2008 concernant la régie interne des séances du conseil

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

9. *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 403-1-2022 modifiant l'article 8 du Règlement n° 403-2011 concernant les dérogations mineures*
10. *Nomination du maire suppléant*
11. *Mandat à la firme Tremblay Bois, avocats – Travaux non conformes – Propriété sise au 140, rue Boucher*
12. *Modification de la résolution 2021-09-202 – Entérinement - Demande d'aide financière – Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure – Projet de « skatepark » au parc des Grès*
13. *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2022-2025) - Volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » – Demande d'aide financière 2022-2023*
14. *Ouverture d'un prêt temporaire – Autorisation de signataires - Règlement d'emprunt n° 466-2022 décrétant l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et un emprunt de 476 380 \$ pour pourvoir aux dépenses relatives à son acquisition*
15. *Octroi de contrat – Construction et Pavage Boisvert inc. - Réfection d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang*
16. *Octroi de contrat – Service Cité Propre inc. – Collecte des encombrants*
17. *Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif*
18. *Mesures d'urgence – Nomination d'un coordonnateur adjoint – Monsieur François Béland*
19. *Embauche d'un ouvrier spécialisé classe 1/Hygiène du milieu – Statut temps plein – Monsieur Raphaël Fortin*
20. *Appel de candidatures – Journalier de classe 1 – Statut temps plein - Remplacement en raison d'un congé de maladie*
21. *Comité consultatif d'urbanisme - Nomination d'un nouveau membre – Madame Joanne Paillé*
22. *Entérinement - Embauche de moniteurs supplémentaires - Camp de jour, édition 2022*
23. *Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2023 portant sur le thème de la solidarité mauricienne*
24. *Motion de félicitations – Organismes des activités de la Fête nationale du Québec au parc des Grès*
25. *Motion de félicitations – Monsieur Loïc Bouffard – Récipiendaire d'un prix lors du Gala de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie*
26. *Affaires diverses*
- Période de questions*
27. *Clôture de la séance*

2022-07-178

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot de la mairesse

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du 4 juillet. Le beau temps est arrivé, les vacances sont à notre porte et les bonnes nouvelles sont au rendez-vous. Elle annonce que, pour les travaux de réfection de la rue principale et du 6^e Rang, ce soir, la municipalité va octroyer le contrat pour réaliser les travaux cet été et une rencontre de démarrage pour fixer le début des travaux est aussi prévue. Pour ce qui est du puits n° 7, les travaux vont débiter sous peu.

Pour la collecte des objets encombrants, la mairesse mentionne que, ce soir, la municipalité accordera le contrat à Service Cité Propre pour une collecte en juillet 2022.

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

La municipalité inclura cette demande de service dans le devis du prochain appel d'offres pour la collecte des ordures pour les années à venir. Les informations seront affichées sur les réseaux sociaux et via Carecity.

Elle rappelle encore une fois aux citoyens qui désirent réaliser des travaux intérieurs ou extérieurs sur leur propriété qu'il faut prévoir un délai dans l'attribution des permis, car les employés sont surchargés de demandes et ils ont un délai de trois à quatre semaines pour la délivrance des permis. Elle leur rappelle aussi qu'il est de leur responsabilité de fournir les bons documents et de s'assurer que leur dossier est complet, puisque le délai de délivrance du permis débute justement lorsque le dossier est complet.

Le 3 juin dernier, la municipalité a rendu hommage aux employés qui y travaillent depuis 5, 10, 15, 20 et 35 ans. Elle souligne l'importance de remercier et de féliciter ces personnes passionnées, engagées et respectées de tous. Elle remercie madame Mélanie Pratte qui accueille les citoyens à l'hôtel de ville et madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, pour leurs 5 ans. Elle remercie aussi monsieur Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics et madame Geneviève Massicotte, inspectrice en bâtiment et en environnement, pour leurs 10 ans. Elle poursuit en remerciant monsieur Mickaël Bellemare, pompier depuis 15 ans, madame Hélène Bond, journalière de Classe 1 depuis 20 ans, et le dernier, et non le moindre, monsieur René Bellemare, ouvrier spécialisé de Classe 3, qui compte 35 ans de service. Elle les remercie tous pour leur loyauté.

Parlons vacances! Au cours des prochains mois, les employés de la municipalité et les élus vont prendre chacun à leur tour quelques jours et même quelques semaines de vacances pour faire le plein d'énergie pour être de retour en forme afin de poursuivre les travaux commencés dans les derniers mois. Elle invite les citoyens à être tolérants et patients envers les élus et l'équipe municipale. Eux aussi ont eu une grosse année remplie de chambardements et eux aussi ont besoin d'aller se ressourcer. Elle rappelle aux citoyens ses valeurs et celles qu'elle a demandé aux employés d'adopter, soit le RESPECT et la COMMUNICATION. Pour elle, c'est la base de toutes les relations professionnelles.

Elle félicite le comité organisateur de la Fête nationale et la directrice des loisirs pour le travail accompli. Elle exprime un coup de cœur pour un jeune de la municipalité qui a reçu un prix lors du Gala de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie. Il s'agit de Monsieur Loïc Bouffard. Dans la dernière année, Loïc a rencontré plusieurs embûches. Il a dû jouer le rôle du grand frère résilient et responsable et sa persévérance lui a permis de passer les différentes épreuves ce qui lui a valu ce prix. Félicitations, Loïc, pour ton courage et ta joie de vivre. Bonne chance pour la suite. Tu es un modèle pour d'autres jeunes comme toi qui auront à se surpasser.

Elle termine en donnant rendez-vous aux Stéphanoises et Stéphanois le 6 juillet prochain au parc Réal-St-Onge pour le premier mercredi culturel, avec l'artiste Martin Deschamps.

Bon mois de juillet à tous!

Nancy Mignault,
Mairesse

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

2022-07-179

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2022-07-180

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 juin 2022*, totalisant 544 578,98 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 juin 2022*, au montant de 184 921,17 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Greffière trésorière adjointe

Autorisation – Affectation du surplus réservé aux carrières et sablières – Paiement à Promotek/Groupe PG – Maintenance de caméras

2022-07-181

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation du surplus réservé aux carrières et sablières, d'un montant de 5 018 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement de la facture n° F-003783, produite par Promotek/Groupe PG, relative à la maintenance de caméras aux sites de carrières et sablières.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Autorisation – Affectation de surplus – Achat de panneaux de signalisation – Sens unique rue du Couvent

2022-07-182

Il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus pour pourvoir à l'achat de panneaux de signalisation rendant la circulation à sens unique sur la rue du Couvent, d'un montant de 349,38 \$, avant taxes, suivant la soumission produite par Spectralite/Signoplus, datée du 28 juin 2022, et d'un ajout à cette commande de la part du directeur des travaux publics pour l'achat de balises, d'un montant de 1620,00 \$, avant taxes, pour un montant total de 1969,38 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

6. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure de participation à un référendum – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement n° 405-2-2022 modifiant le Règlement de zonage n° 405-2018 afin d'autoriser l'usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée de garde d'animaux à des fins récréatives dans les îlots déstructurés et les secteurs mixtes, d'autoriser l'usage complémentaire de culture du sol dans les îlots déstructurés à l'exception des secteurs mixtes et d'autoriser l'usage culture du sol dans la zone 303

2022-07-183

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès prenne acte du dépôt du Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 16 juin 2022 pour l'approbation du Règlement n° 405-2-2022 modifiant le Règlement de zonage n° 405-2018 afin d'autoriser l'usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée de garde d'animaux à des fins récréatives dans les îlots déstructurés et les secteurs mixtes, d'autoriser l'usage complémentaire de culture du sol dans les îlots déstructurés à l'exception des secteurs mixtes et d'autoriser l'usage culture du sol dans la zone 303.

Le nombre de demandes requis par zone visée ou zone contigüe pour une participation à un référendum n'a pas été atteint et, de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du Règlement n° 405-2-2022 modifiant le Règlement de zonage n° 405-2018 afin d'autoriser l'usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée de garde d'animaux à des fins récréatives dans les îlots déstructurés et les secteurs mixtes, d'autoriser l'usage complémentaire de culture du sol dans les îlots déstructurés à l'exception des secteurs mixtes et d'autoriser l'usage culture du sol dans la zone 303

CONSIDÉRANT que le Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé pour autoriser la garde d'animaux à des fins récréatives, sous certaines conditions, et pour abroger la section 5 intitulée « Normes générales concernant l'abattage d'arbres » n° 261-18 est entré en vigueur le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire adopter un règlement afin d'autoriser l'usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée de garde d'animaux à des fins récréatives dans les îlots déstructurés et les secteurs mixtes;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire également autoriser la culture du sol à titre d'usage complémentaire dans certaines zones et la culture du sol à titre d'usage principal dans la zone 303;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire adopter un règlement afin d'autoriser l'usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée de garde d'animaux à des fins récréatives dans les îlots déstructurés et les secteurs mixtes;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par Nicolas Gauthier lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2022 et que le premier projet de règlement y a été dûment déposé;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le mardi 31 mai 2022 à 19 h à la salle du conseil municipal, annoncée par un avis public publié dans

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

l'Écho de Maskinongé le 18 mai 2022 et affiché à la municipalité le 11 mai 2022, et qu'aucun commentaire n'y a été reçu avant l'adoption de ce deuxième projet de règlement, le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis public pour une participation à un référendum a été affiché et publié sur le site internet de la municipalité, le 9 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'une tenue de registre a eu lieu le 16 juin 2022, de 9 h à 19 h, aux bureaux de la municipalité et que nombre requis de signatures de personnes habiles à voter par zone visée ou contigüe pour rendre obligatoire la tenue du scrutin n'a pas été atteint et que, de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement;

2022-07-184

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement n° 405-2-2022 *modifiant le Règlement de zonage n° 405-2018 afin d'autoriser l'usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée de garde d'animaux à des fins récréatives dans les îlots déstructurés et les secteurs mixtes, d'autoriser l'usage complémentaire de culture du sol dans les îlots déstructurés à l'exception des secteurs mixtes et d'autoriser l'usage culture du sol dans la zone 303.*

Il est de plus résolu de transmettre copie certifiée conforme dudit règlement à la MRC de Maskinongé, pour analyse de la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé. Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité à l'obtention du certificat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption du Règlement n° 375-1-2022 modifiant l'article 11 du Règlement n° 375-2008 concernant la régie interne des séances du conseil

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, le 1^{er} décembre 2008, le Règlement n° 375-2008 *concernant la régie interne des séances du conseil*;

CONSIDÉRANT que la *Loi* autorise désormais toute personne à enregistrer une séance du conseil, que ce soit seulement audio ou avec vidéo, en vertu de l'article 149.1 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut, en vertu du paragraphe 2 de l'article 491 du *Code municipal*, prévoir des règles visant à ce que l'utilisation des appareils technologiques ne nuise pas au bon déroulement des séances;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article 11 du Règlement n° 375-2008 portant sur la présence d'appareils d'enregistrement durant les séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 juin 2022 et que le projet de règlement y a été dûment déposé par Nicolas Gauthier et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2022-06-156;

2022-07-185

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

Règlement n° 375-1-2022 modifiant l'article 11 du Règlement 375-2008 concernant la régie interne des séances du conseil.

Le règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 403-1-2022 modifiant l'article 8 du Règlement n° 403-2011 concernant les dérogations mineures

2022-07-186

Marc Bastien **donne** avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, le projet de Règlement n° 403-1-2022 modifiant l'article 8 du Règlement n° 403-2011 concernant les dérogations mineures, et dépose ledit projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

10. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT que l'article 116 du *Code municipal* prévoit qu'en tout temps, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel, en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une formalité, afin de prévoir au cas où une absence de la mairesse survenait;

2022-07-187

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Marc Bastien à titre de maire suppléant pour une période de huit (8) mois, soit du 4 juillet 2022 au 6 mars 2023. Il est de plus autorisé à remplacer la mairesse à la MRC de Maskinongé si la mairesse ne peut être présente. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires, pour et au nom de la municipalité, en l'absence de la mairesse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Mandat à la firme Tremblay Bois, avocats – Travaux non conformes – Propriété sise au 140, rue Boucher

CONSIDÉRANT la mise en demeure transmise à la propriétaire de l'immeuble sis au 140, rue Boucher, concernant la non-conformité du garage récemment érigé sur sa propriété;

CONSIDÉRANT les discussions qu'il y a eues entre la propriétaire et la municipalité à la suite de cette mise en demeure et qu'il n'a pas été possible d'obtenir les correctifs appropriés dans les délais fixés;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public que la municipalité assure le respect de sa réglementation d'urbanisme, dont son *Règlement de zonage* n° 405-2018;

2022-07-188

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Guy St-Arnauld et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

QUE la firme Tremblay Bois, avocats, soit autorisée, au nom de la municipalité, à prendre toute mesure utile aux fins d'assurer le respect de la réglementation applicable relativement aux éléments énoncés dans la mise en demeure du 28 février relativement à l'immeuble sis au 140, rue Boucher, et qu'elle soit ainsi autorisée, notamment, à déposer une procédure judiciaire à la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

utiles pour que les travaux correctifs soient exécutés et qu'à défaut par la propriétaire de le faire, que la municipalité soit autorisée à les exécuter, incluant la démolition du bâtiment dérogatoire, et ce, aux frais de la propriétaire;

QUE les sommes nécessaires à ces démarches soient puisées à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Modification de la résolution 2021-09-202 – Entérinement - Demande d'aide financière – Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure – Projet de « skatepark » au parc des Grès

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a entériné, par la résolution 2021-09-202, la présentation du projet de « skatepark » au parc des Grès au ministère de l'Éducation, dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure*;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait désigné le directeur des loisirs, M. Frédéric Lamothe, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet, mais que ce dernier a démissionné le 12 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner une autre personne autorisée à agir au nom de la municipalité et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet;

2022-07-189

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Paul Langevin et il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie sa résolution 2021-09-202 comme suit :

« **QUE** la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désigne madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2022-2025) - Volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » – Demande d'aide financière 2022-2023

ATTENDU que le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

ATTENDU que le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimé à 25 000 \$, toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de 5 981 \$;

ATTENDU qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

2022-07-190

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Nancy Larocque, greffière trésorière adjointe, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Ouverture d'un prêt temporaire – Autorisation de signataires - Règlement d'emprunt n° 466-2022 décrétant l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et un emprunt de 476 380 \$ pour pourvoir aux dépenses relatives à son acquisition

CONSIDÉRANT l'article 1093 du *Code municipal* par lequel une municipalité peut décréter des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt n° 466-2022 décrétant l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et un emprunt de 476 380 \$ pour pourvoir aux dépenses relatives à son acquisition a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 février 2022, par la résolution numéro 2022-02-031, et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 21 juin 2022;

2022-07-191

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'ouverture d'un prêt temporaire, pour un montant n'excédant pas 476 380 \$, auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie.

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière à signer les documents relatifs à ce prêt temporaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Construction et Pavage Boisvert inc. - Réfection d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 8 juin 2022 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et, le 11 juin 2022, dans le journal Le Nouvelliste, pour la réfection d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Construction et Pavage Boisvert inc.	1 976 315,00 \$
Maskimo Construction inc.	2 019 471,97 \$
Eurovia Québec Construction inc.	2 038 957,00 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	2 104 224,05 \$
Sintra inc. – Région Mauricie/Centre-du-Québec	2 167 275,00 \$

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

CONSIDÉRANT que le consultant M. Adil Lahnicchi, ingénieur de la MRC de Maskinongé, a vérifié la soumission de Construction et Pavage Boisvert inc., le plus bas soumissionnaire conforme, et qu'il en fait la recommandation;

2022-07-192

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la réfection d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang à Construction et Pavage Boisvert inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 1 976 315,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Service Cité Propre inc. – Collecte des encombrants

CONSIDÉRANT que la municipalité avait conclu un contrat avec une entreprise pour la collecte des encombrants, mais que l'entreprise n'est plus en mesure d'offrir le service, et ce, depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT la demande des citoyens de maintenir ce service;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Service Cité Propre inc.;

2022-07-193

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Service Cité Propre inc. le contrat pour une (1) collecte d'encombrants, pour un montant de 4000 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 10 juin 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif

2022-07-194

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif, pour la saison hivernale 2022-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Mesures d'urgence – Nomination d'un coordonnateur adjoint – Monsieur François Béland

CONSIDÉRANT que les membres du comité de l'Organisation municipale de la sécurité civile se sont réunis et ont nommé à l'unanimité M. François Béland à titre de coordonnateur adjoint des mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

2022-07-195

EN CONSÉQUENCE, Il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur François Béland à titre de coordonnateur adjoint des mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

19. Embauche d'un ouvrier spécialisé classe 1/Hygiène du milieu – Statut temps plein – Monsieur Raphaël Fortin

CONSIDÉRANT la résolution 2021-08-190 par laquelle le conseil municipal autorisait la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour le poste d'ouvrier spécialisé de classe 1/Hygiène du milieu, de statut temps plein;

CONSIDÉRANT que la candidature de monsieur Raphaël Fortin a été retenue et que ce dernier désire occuper le poste;

2022-07-196

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche monsieur Raphaël Fortin au poste d'ouvrier spécialisé de classe 1/Hygiène du milieu, de statut temps plein, à compter du 6 juillet 2022. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Appel de candidatures – Journalier de classe 1 – Statut temps plein - Remplacement en raison d'un congé de maladie

CONSIDÉRANT le congé de maladie à durée indéterminée d'un employé journalier de classe 1, de statut temps plein;

2022-07-197

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un appel de candidatures pour pourvoir le poste de journalier de classe 1, de statut temps plein, pour le remplacement d'un employé en congé de maladie d'une durée indéterminée. Le poste sera préalablement affiché à l'interne, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Comité consultatif d'urbanisme - Nomination d'un nouveau membre – Madame Joanne Paillé

CONSIDÉRANT que, par la résolution 2022-03-073, le conseil municipal autorisait la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir un (1) poste vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la candidature de madame Joanne Paillé a été retenue;

2022-07-198

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme madame Joanne Paillé à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, du 4 juillet 2022 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Entérinement - Embauche de moniteurs supplémentaires - Camp de jour, édition 2022

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection pour l'embauche de deux (2) moniteurs supplémentaires au Camp de jour 2022;

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

2022-07-199

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'embauche de deux (2) monitrices supplémentaires à temps plein, soit mesdames Thalia Charest et Tanya Bellemare, depuis le 27 juin 2022 jusqu'au 12 août 2022 inclusivement. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2023 portant sur le thème de la solidarité mauricienne

2022-07-200

Il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à l'achat de 25 calendriers historiques, édition 2023, portant sur le thème de la solidarité mauricienne, au coût de 10,00 \$ chacun, pour un montant global de 250 \$, à l'organisme Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Motion de félicitations – Organiseurs des activités de la Fête nationale du Québec au parc des Grès

2022-07-201

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les organisateurs des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec qui ont eu lieu au parc des Grès et qui ont connu un franc succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Motion de félicitations – Monsieur Loïc Bouffard – Récipiendaire d'un prix lors du Gala de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie

2022-07-202

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Monsieur Loïc Bouffard pour sa résilience et sa persévérance qui lui ont permis de passer au travers de différentes épreuves dans la dernière année et qui ont fait de lui le récipiendaire d'un prix lors du Gala de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 06;
Fin : 20 h 20.

27. Clôture de la séance

2022-07-203

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 20.

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.